



## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE NOZEROY

SEANCE DU 7 avril 2025

COMMUNE DE NOZEROY  
3 PLACE DE LA MAIRIE  
39250 NOZEROY

Nombre de conseiller : 8

Nombre de présents : 8

Pouvoir : /

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 01.04.2025

Date d'affichage : 12-05-2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq à 19h35, les membres du Conseil municipal de Nozeroy se sont réunis à la salle du Conseil de NOZEROY, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique CHAUVIN.

Présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de Séance : Marine BINETRUY

Invité : Elise FOURNIER - Secrétaire

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du PV de la réunion du 3 mars 2025
- 2/ Approbation du compte administratif 2024
- 3/ Approbation du compte de gestion 2024
- 4/ Affectation du résultat
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 6/ Vote du Budget Primitif 2025
- 7/ Étude de devis
- 8/ Problématique de gestion des déchets verts
- 9/ Retour sur la réunion du Syndicat de la haute Joux
- 10/ Demande de soutien à la réédition de l'ouvrage « Nozeroy Censeau Mièges Terre des Chalon ».
- 11/ Vie communale : Informations et Questions diverses
  - Travaux de point à temps
  - ...

#### 1/ Approbation du PV de la réunion du 3 mars 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les tableaux du compte administratif 2024 et du budget prévisionnel 2025 en fonctionnement et investissement ainsi qu'une note de présentation du CA 2024 et BP 2025 ont été adressés par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal le 1<sup>er</sup> avril 2025.

## 2/ Approbation du compte administratif 2024

Après avoir détaillé le compte administratif, Monsieur le Maire, sort de la salle et le Président soumet au vote le compte administratif 2024.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		425 639.37	185 976.80		185 976.80	425 639.37
Opérations de l'exercice	319 674.91	462 251.17	237 250.90	183 799.44	556 925.81	646 050.61
TOTAUX	319 674.91	887 890.54	423 227.70	183 799.44	742 902.61	1 071 689.98
<b>Résultats de clôture</b>		<b>568 215.63</b>		<b>-239 428.26</b>		
Restes à réaliser						
RESULTAS DEFINITIFS		568 215.63		-239 428.26		328 787.37

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité : 7 voix pour / 0 contre (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

## 3/ Approbation du compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 4/ Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-185 976.80 €		-53 451.46 €		D R - €	-239 428.26 €
FONCT	532 616.17 €	106 976.80	142 576.26 €			568 215.63 €
Le résultat d'investissement cumulé est de			239 428.26 €	001 DI		
Le résultat de fonctionnement cumulé est de			568 215.63			
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>						568 215.63 €
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						239 428.26 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						328 787.37 €
Total affecté au c/ 1068 :						239 428.26 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

## 5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 8.84 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.21 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.03 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
  - De notifier cette décision aux services préfectoraux
  - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## 6/ Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025.

## 7/ Étude de devis

### - Balayeuse Thermique

M. JEANNAUX présente un devis établi auprès de NOZEROY MOTOCULTURE pour l'achat d'une balayeuse thermique qui permettra de balayer les trottoirs, le long des murs et les caniveaux, d'un montant de 2 114.95€ HT soit 2537.93€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE DE REALISER** l'achat d'une balayeuse thermique chez Nozeroy Motoculture pour un montant de 2 537.93 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### - Marquage au Sol Collège – École

Suite au mail du chargé d'exploitation du réseau routier MOBIGO de la direction des mobilités et des infrastructures de la Région, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Markosol pour le retraçage du marquage au sol.

Une problématique a été soulevée concernant la place de stationnement réservée aux personnes handicapées qui n'est pas très accessible ni sécurisée surtout lorsque les bus sont présents.

Il est décidé d'ajourner la prise de décision. Un devis sera demandé à l'entreprise VIA SYSTEMS.

Une nouvelle place handicapée sera matérialisée à proximité de l'école primaire.

### - Toiture Bâtiment 2 bis grande rue

Les travaux de toiture du bâtiment 2 bis grande rue côté Place Jean l'Antique ont été validés lors d'un précédent conseil municipal. Un devis complémentaire a été sollicité auprès de l'entreprise GUILLEMIN en vue de la réfection du pan de toit de ce même bâtiment en copropriété avec M. MIVELLE François.

Nous ajournons notre décision, pour vérifier les limites entre propriétaires et ainsi répartir la dépense entre les deux propriétaires.

### - Tableau de classement des voies

En 2024, Monsieur le Maire avait rencontré en visio-conférence, M. JEAUNEAU de Geoptis (partenaire de La Poste), en présence de Mme DESBOIS, responsable commerciale à La Poste.

Geoptis propose la réalisation d'un inventaire et la qualification des voies présentent sur la commune.

Ce document permet de répertorier les voies qui appartiennent ou non à la commune par exemple voies communales, voies privés, ONF, AF, chemins ruraux, etc...

Nous allons interroger un géomètre expert qui pourrait nous proposer des prestations équivalentes, afin de comparer les tarifs.

### - Site internet

M. MIVELLE François rappelle que le fournisseur du site actuel n'assure pas le suivi et les modifications demandées par la commune. Ainsi, il a contacté la société Jordel Médias (coordonnées transmises par le SIDEC), qui propose la reprise du site pour un montant de 1 600€ HT soit 1 920€ TTC (hors options).

A cela s'ajoute l'hébergement du site, la maintenance et la surveillance pour un montant de 40€ HT/mois soit 48€ TTC/mois.

La reprise ou le dépôt d'un nom de domaine représente 25€ HT/an soit 30€ TTC/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE DE RETENIR** l'offre de JORDEL MEDIAS (Reprise du site, maintenance, surveillance, reprise du nom de domaine).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- **Restauration de 2 registres d'état civil**

Deux Registres d'État Civil ont été transmis à SEDI Équipement pour qu'un devis de restauration puisse être établi.

Le 1<sup>er</sup> devis pour un registre d'état civil de décès de 1802 à 1822, très abîmé, s'élève à 2 239,30€ HT soit 2 410.07€ TTC

Le 2<sup>ème</sup> devis pour un registre d'état civil des naissances de 1863 à 1872, s'élève à 548.80€ HT soit 626.59€TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE DE CONFIER** la restauration des 2 registres d'état civil à SEDI EQUIPEMENT
- **VALIDE** les devis pour un montant total de 3 036.66€ TTC, somme prévue au BP 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## 8/ Problématique de gestion des déchets verts

Plusieurs habitants sollicitent la commune pour savoir ou déposer les déchets verts (taille d'arbre, de haie, herbe). Actuellement aucune solution n'est apportée par le SICTOM sur le plateau de NOZEROY.

Pour rappel, nous avons décidé de fermer l'ancienne déchetterie pour ce genre de dépôt craignant une pollution de la rivière en contrebas.

M. le Maire indique avoir contacté la DREAL à qui un projet doit être exposé pour matérialiser cette surface de dépôt.

Nous reprenons contact avec le SICTOM concernant le traitement des déchets verts. C'est indispensable d'avoir une benne à la déchetterie de Mignovillard afin d'avoir une solution de proximité.

## 9/ Retour sur la réunion du Syndicat de la haute Joux

Monsieur François MIVELLE fait un retour sur la réunion de Syndicat de la Haute Joux du 19 mars 2025.

A partir de 2025, nous allons perdre 3 % de nos parcelles de bois, cela est dû à un re-calcul réel et exploitable des surfaces boisées.

Le syndicat a soulevé la question des responsabilités des communes quant à l'usage de plaisance des randonneurs utilisant l'aménagement autour de la source de l'Ain. Plus précisément quant aux risques de chutes d'arbres, de pierres sur les passerelles et sur les randonneurs.

Monsieur le Maire se renseigne auprès de notre assureur qu'il doit rencontrer prochainement. L'édition de panneaux d'information adaptés sera peut-être à prévoir.

## 10/ Demande de soutien à la réédition de l'ouvrage « Nozeroy Censeau Mièges Terre des Chalon ».

L'ouvrage Nozeroy, Censeau, Mièges - Terre des Chalon, publié dans la collection Franche-Comté - Itinéraires jurassiens en 2005 et actualisé en 2013, est épuisé.

L'association Mêta Jura a pris la suite du Centre Jurassien du Patrimoine qui avait édité l'ouvrage en 2005 et 2013 avec le soutien de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy et de la commune de NOZERROY.

Mêta Jura prépare une nouvelle édition actualisée de cet ouvrage de 64 pages, très illustré, qui valorise pleinement les paysages, l'histoire et le patrimoine du Pays de Nozeroy.

Sa réalisation bénéficie du partenariat avec les Amis du Vieux Pays de Nozeroy qui apportent leur contribution sous forme de textes et illustrations.

L'ouvrage sera complété par une approche de l'aspect agricole du secteur (lait, beurre) qui manquait dans les précédentes éditions. L'intérieur du rabat droit sera entièrement consacré aux croix et oratoires dans une présentation renouvelée par M. Jean Michel.

Cette nouvelle édition devrait paraître pour l'été 2025. La couverture de ces premières éditions évoluera pour la nouvelle édition.

Mêta Jura sollicite le soutien de chacune des communes de Nozeroy, Censeau et Mièges par une subvention de 350 € chacune, si possible, ou par l'achat à tarif préférentiel d'un certain nombre d'exemplaires.

Le soutien de chacune des communes sera matérialisé par la présence de son logo dans la couverture.

Une présentation publique de l'ouvrage aura lieu à parution, en partenariat avec les Amis du Vieux Pays de Nozeroy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 350€ à MÊTA JURA.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **11/ Vie communale : Informations et Questions diverses**

### **- Travaux de point à temps**

Quelques trous sont à boucher sur la rue des Fossés de Trébief, vers la porte de Nods, et à divers endroits de la commune. Nous demandons un devis à la société le Point à Temps Jurassien.

### **- Travaux de rénovation des volets Bâtiment Mairie**

Les volets du bâtiment de la Mairie, côté Fossés de Trébief, ont été décapés. De la peinture a été achetée pour les repeindre. Certains volets ont besoin d'être réparés. Daniel JEANNAUX s'occupe de ces travaux avec Jacques FOURNIER.

### **- Plan Communal de Sauvegarde**

Pour rappel, compte tenu du classement de la commune en risque sismique modéré de niveau 3, un plan communal de sauvegarde devait être établi avant le 31 mars 2025. Le document a été présenté en Préfecture pour contrôle et il apparaît quelques ajustements mineurs à faire.

Après correction, M. le Maire prendra l'arrêté correspondant. Le PCS sera ensuite envoyé au SDIS, à la gendarmerie, à la DDT et au SIDPC (défense-protection-civile). Le PCS et le DICRIM (Document d'information sur les risques majeurs) seront également consultables en mairie par tous.

### **- Fin du déploiement de la fibre**

Par courrier du 31 mars 2025, Altitude Fibre 39 informe la commune de l'achèvement de la construction du réseau Prisme sur l'ensemble du territoire Jurassien. La phase d'exploitation complète du réseau se poursuivra jusqu'en 2051.

Pour la commune de NOZERROY, 276 foyers sont aujourd'hui éligibles à la fibre optique. Toutefois il reste encore 25 foyers non éligibles, les prises étant en cours de levées de blocages. Les problèmes

devraient être résolus d'ici le mois de juin. Il est possible de vérifier l'évolution de la situation en se rendant sur le site [prisme-fibre.fr](http://prisme-fibre.fr).

#### - Ville à Joie

La Communauté de Communes CNJ a rencontré début février l'association "Ville à Joie", basée dans la Nièvre, qui s'attelle à faire revivre les soirées villageoises dans les territoires ruraux de France, depuis plusieurs années.

Sur le modèle des "Jeudi de Pays", qui se déroulent en région bletteranaise et qui rencontrent un fort succès, l'idée est de mettre en place lors d'une fin de journée, un moment d'échange en deux temps :

- Dans un premier temps, rassembler quelques acteurs du territoire souhaitant mieux communiquer sur des services proposés à la population (accès aux droits, transport, santé, services à domicile, ...).

- Dans un second temps, un moment plus festif (avec des producteurs locaux, une offre de petite restauration, artisanat, musique, ...).

Cette action est prévue sur la période début mai/mi-juin 2025, à raison de 2 ou 3 événements par semaine.

Pour que le projet aboutisse, 15 dates devaient être proposées, un village pouvant participer 1 ou 2 fois.

Dans le cadre du lancement du Projet Alimentaire Territorial, dont l'un des objectifs est de favoriser les circuits courts et les initiatives locales en matière d'alimentation, et soucieuse de développer sur son territoire ce type d'événement rassembleur et particulièrement fréquenté, la Communauté de communes a sollicité les communes afin de recenser celles qui seraient intéressées par ce type d'événement.

L'idée n'est pas de concurrencer ce qui existe déjà sur notre territoire (marchés paysans, soirées villageoises, ...), mais plutôt de développer cette offre dans des petites communes du territoire qui souhaiteraient mener ce type de projet.

Le travail d'organisation se ferait à trois :

- l'association "Ville à Joie", forte de son expérience, s'occuperait de l'aspect organisationnel de l'événement (mise en place, tables et barnums à disposition, communication ...).

- la Communauté de communes se chargerait du contact des villages afin de fixer les dates, de la relation avec les acteurs (services à la population, producteurs locaux, ...).

- le tout en relation étroite avec les communes, qui fixeraient leurs prérogatives et pourraient faire participer leurs associations pour l'animation le jour j, avec l'accompagnement de l'association "Ville à Joie". Les recettes, s'il y a, restent à qui de droit. Pour exemple, si la buvette est tenue par une association locale, ces derniers peuvent encaisser la recette.

Ainsi, en lien avec le comité d'animation de NOZEROY, la date du 24 mai 2025 a été proposée pour accueillir l'événement. Une réunion d'information a lieu le 10 avril à la CC CNJ. Dominique CHAUVIN, Maire sera présent.

Fin de séance à 22h30

Commentaires formulés à la réunion du 05.05.2025:

*Neant*

A NOZEROY, le 05.05.2025

Dominique CHAUVIN,

Maire,



Marine BINETRUY

Secrétaire de séance,

